

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2013**

-----

L'an deux mil treize, le vingt-sept novembre à vingt heures huit minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

Etaient présents : M. QUILTU, Mme BOUCHER – LE BALLER, M. KERANGUYADER, LE JEUNE, COCHENNEC Jean-Pierre, GUEVEL, Mmes PLUSQUELLEC, LE GUEN, M. COCHENNEC Patrick (arrivé à 20 h 30) et Mme THOMAS.

Etaient absents : Mme PERON, M. GUICHOUX et Mme DOSSO.

Procuration : Néant.

Mme PLUSQUELLEC a été élue secrétaire.

Convocation du 20 novembre 2013.

Le Maire, J. QUILTU, adresse aux élus le bonjour de G. PERON, actuellement hospitalisée.

**I - Approbation du procès-verbal de la réunion du 01/10/2013**

Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2013 est approuvé à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents.

Lecture de l'ordre du jour de la séance est donnée par le Maire, J. QUILTU. Il précise que la question n° 9 (Résidence des Bruyères : vente de deux pavillons HLM) est ajournée.

**II – Délibérations**

**1 - Constitution d'un groupement de commande pour les fournitures et les prestations de voirie**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les communes de CLEDEN-POHER, KERGLOFF, MOTREFF, PLOUNEVEZEL, POULLAOUEN, SAINT-HERNIN ainsi que POHER COMMUNAUTE ont passé en 2006 puis en 2010 un marché pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre de béton bitumineux et d'enduit superficiel pour la voirie communale sous la forme d'un groupement de commande.

Le marché actuel arrive à son terme le 31 décembre 2013.

Il est donc proposé :

- De lancer une nouvelle consultation sous forme d'un groupement de commande ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement ;
- De désigner M. KERANGUYADER, Adjoint au Maire, pour représenter la commune de CLEDEN-POHER au sein de la commission d'analyse des offres du groupement.

**Vote à l'unanimité.**

**2 - Convention de mise à disposition du service voirie / espaces verts de Poher Communauté auprès de la commune de CLEDEN-POHER – Avenant n° 3 à la convention**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que par délibération du 9 décembre 2010 le conseil communautaire a validé le principe de la mise à disposition du service voirie / espaces verts entre Poher communauté et les communes membres.

Ce mode de fonctionnement se révèle satisfaisant dans la mesure où les communes continuent de faire appel au service. Par ailleurs, cela a permis d'améliorer considérablement la situation financière du service qui tendait à se dégrader depuis 2007.

Renouvelées pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les conventions s'achèvent le 31 décembre 2013. Il est donc nécessaire que le conseil municipal délibère pour prolonger à nouveau la convention en approuvant l'avenant n° 3 proposé par Poher communauté.

Lecture de l'avenant n° 3 est donnée à l'assemblée.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition du service voirie / espaces verts de Poher communauté auprès de la commune de CLEDEN-POHER.
- Autorise le Maire à signer ledit avenant.

**Vote à l'unanimité.**

### **3 - Demande d'adhésion des communes de Plévin, Treffrin et Tréogan à Poher communauté**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La réflexion engagée dans le cadre de la redéfinition des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) a conduit les différents EPCI et leurs communes adhérentes à s'interroger sur la pertinence de leur périmètre, notamment au regard des bassins de vie ainsi que le prévoit l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010.

Au regard des habitudes de déplacement et de consommation de leurs habitants, plutôt tournés vers Carhaix du fait de leur proximité géographique avec cette dernière, les élus des communes de Plévin, Treffrin et Tréogan, aujourd'hui adhérentes à la CCKB (Communauté de communes du Kreizh Breizh) ont émis le souhait, à travers les avis prononcés sur le projet de SDCI, d'adhérer à Poher communauté avec laquelle, de toute évidence, elles forment un même bassin de vie.

Quant au conseil communautaire de Poher communauté, dans sa délibération du 30 juin 2011 relative à l'avis sur le SDCI du Finistère, il a indiqué que « *Poher communauté soutient dans leurs démarches les communes qui formeraient le vœu d'intégrer Poher communauté et demande que soit étudiée avec la plus grande considération, à la fois par la CDCI du Finistère et celle des Côtes-d'Armor, l'hypothèse d'une extension de Poher communauté aux communes du canton de Maël-Carhaix qui en exprimeraient la volonté* ».

Ni le SDCI du Finistère ni celui des Côtes-d'Armor n'ayant pris en considération la volonté des communes et celle de Poher communauté, les communes de Plévin, Treffrin et Tréogan ont formellement demandé leur adhésion à Poher communauté au titre de la procédure dérogatoire prévue à l'article L 5214-26 du CGCT.

Ces adhésions ont été acceptées par délibération du conseil de Poher communauté les 22 septembre 2011, 15 décembre 2011 et 14 février 2013.

La CDCI des Côtes-d'Armor, réunie en formation restreinte le 16 septembre dernier a émis un avis favorable au retrait des 3 communes de la CCKB. Le préfet des Côtes-d'Armor doit désormais formaliser sa décision par arrêté fondée sur l'avis de la CDCI.

La CDCI du Finistère doit également se réunir pour émettre un avis sur l'extension de périmètre de Poher communauté par l'adhésion des communes de Plévin, Treffrin et Tréogan.

**A ce stade de la procédure d'intégration des communes de Plévin, Treffrin et Tréogan, il est proposé aux conseils municipaux des communes adhérentes à Poher communauté de se prononcer sur l'adhésion des trois communes susmentionnées et sur l'extension du périmètre communautaire consécutive à ces adhésions.**

**Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**2-**

- Emet un avis favorable à l'adhésion de Plévin, Treffrin et Tréogan à Poher communauté ;
- Emet un avis favorable à l'extension du périmètre communautaire consécutive à ces adhésions.

**Vote à l'unanimité.**

**4 – Poher communauté : communication du rapport d'activités 2012**

Le Maire, J. QUILTU, fait part à l'assemblée que le rapport d'activités de 2012 de Poher communauté peut être consulté en Mairie.

**5 - Décisions modificatives budgétaires – Exercice 2013**

M. LE JEUNE, Adjoint délégué, propose à l'assemblée communale d'approuver les différentes décisions modificatives budgétaires sur l'exercice 2013 :

**Budget principal**

<u>Articles ou chapitres budgétaires</u>	<u>Libellés</u>	<u>Montants</u>
--	-----------------	-----------------

**Fonctionnement**

**Dépenses**

011	Charges à caractère général	15 200 €
012	Charges de personnel	- 1 200 €
65	Autres charges de gestion courante	816 €
68	Dotations aux amortissements	750 €
73	Impôts et taxes	<u>8 000 €</u>
	<b>Total.....</b>	<b>23 566 €</b>

**Recettes**

73	Impôts et taxes	13 000 €
75	Autres produits de gestion courante	10 000 €
77	Produits exceptionnels	<u>566 €</u>
	<b>Total.....</b>	<b>23 566 €</b>

**Investissement**

**Dépenses**

21	Immobilisations corporelles	4 000 €
23	Immobilisations en cours	<u>- 3 250 €</u>
	<b>Total.....</b>	<b>750 €</b>

**Recettes**

28	Amortissements des immobilisations	<u>750 €</u>
	<b>Total.....</b>	<b>750 €</b>

**Budget « Lotissement Park ar Porz »**

<u>Articles ou chapitres budgétaires</u>	<u>Libellés</u>	<u>Montants</u>
--	-----------------	-----------------

**Fonctionnement**

**Dépenses**

67	Charges exceptionnelles	<u>6 000 €</u>
	<b>Total.....</b>	<b>6 000 €</b>

**Recettes**

70	Produits des services du domaine et ventes diverses	<u>6 000 €</u>
	<b>Total.....</b>	<b>6 000 €</b>

## Investissement

### Dépenses

35	Stocks de produits	<u>1 587 €</u>
	<b>Total.....</b>	<b>1 587 €</b>

### Recettes

35	Stocks de produits	<u>1 587 €</u>
	<b>Total.....</b>	<b>1 587 €</b>

## Budget « Assainissement »

<u>Articles ou chapitres budgétaires</u>	<u>Libellés</u>	<u>Montants</u>
--	-----------------	-----------------

### Fonctionnement

#### Recette

002	Résultat reporté	<b>- 4 161 €</b>
70	Produits d'exploitation	<b>4 161 €</b>

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale adopte les décisions modificatives budgétaires indiquées ci-dessus – Exercice 2013.

### Vote à l'unanimité.

#### **6 - Indemnité de conseil du Receveur Municipal**

Le Maire, J. QUILTU, expose à l'assemblée communale que l'indemnité de conseil est allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante.

Il est proposé d'allouer au Trésorier municipal l'indemnité de conseil. Il est précisé que le montant brut de l'indemnité 2013 s'élève à 440.30 €.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'allouer au Trésorier municipal l'indemnité de conseil.

### Vote à l'unanimité.

#### **7 - Subvention pour l'aménagement d'accès dans le lotissement Park ar Porz**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale la délibération prise le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et ayant pour objet la participation à l'aménagement d'accès dans le lotissement Park ar Porz.

Il convient de préciser que cette participation sera versée aux propriétaires sur présentation d'un relevé d'identité bancaire et de l'acte de propriété.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le versement à chaque propriétaire de la cité Park ar Porz d'une subvention de 500 € sur présentation d'un relevé d'identité bancaire et de l'acte de propriété.
- Indique que les sommes correspondantes sont inscrites au budget intitulé « Lotissement Park ar Porz » - Chapitre 67, article 6745.

### Vote à l'unanimité.

## **8 - Secours Populaire Français – Demande d'aide suite à la catastrophe aux Philippines**

Le Maire, J. QUILTU, donne lecture à l'assemblée du courrier émanant du Secours Populaire Français, Fédération du Finistère, ayant pour objet une demande d'aide suite à la catastrophe aux Philippines.

Face à l'ampleur et la gravité de cette catastrophe humanitaire, le Secours Populaire Français sollicite un soutien financier exceptionnel afin de mettre tout en œuvre pour intervenir au plus vite et épauler ses associations partenaires en Asie.

Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 € au Secours Populaire Français.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € au Secours Populaire Français afin d'intervenir au plus vite et épauler ses associations partenaires en Asie suite à la catastrophe aux Philippines.
- Indique que les sommes correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2013 – Article 6574.

**Vote à l'unanimité.**

## **10 - Extension du réseau Eaux Usées au Hameau du Poher et à la Cité des Bruyères : Choix de l'entreprise**

Le Maire, J. QUILTU, fait part à l'assemblée qu'il convient de choisir l'entreprise qui effectuera les travaux d'extension du réseau Eaux Usées au Hameau du Poher et à la cité des Bruyères.

Monsieur le Maire ajoute que 15 dossiers de consultation ont été retirés, 6 entreprises ont effectivement répondu.

La Commission d'appel d'offres propose au conseil municipal de retenir l'entreprise SPAC, moins-disante, dont l'offre s'élève à 179 490.30 € HT.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'entreprise SPAC, domiciliée à CHATEAULIN, pour réaliser les travaux d'extension du réseau Eaux Usées au Hameau du Poher et à la cité des Bruyères, le montant du marché s'élevant à 179 490.30 euros hors taxes.
- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire, dont le marché de travaux.

**Vote à l'unanimité.**

Le Maire, J. QUILTU, indique que le marché ne sera notifié qu'une fois connues les réponses des différents financeurs. A ce jour, l'Etat a annoncé l'attribution de la DETR pour 27 000 €, l'Agence de l'Eau participerait à hauteur de 66 500 €, la Région ne s'est pas encore prononcée.

## **III – Informations diverses**

**a** – La clôture du bassin entre les deux lotissements (Park ar Praden et Park Anjélus) a été réalisée.

**b** – L'assainissement de la ZA de Kerhervé est en cours avec la mise en place de fibre optique.

**c**- Habitat 29 : une réunion s'est tenue le 6 novembre dernier. Des travaux de mise aux normes vont être effectués sur les 6 logements de la cité de Loch-Poas et les 6 logements de la cité de Park-Feunteun.

Par ailleurs, il a été également question de réalisation de logements pour personnes à mobilité réduite.

**d-** Eclairage du second terrain de football : Il est programmé pour le début janvier 2014.

**e-** L'effacement des réseaux Route de Trémillio est abordé.

**f** – Le Téléthon se déroule Samedi prochain 30 novembre.

**g** – Vestiaires au terrain des sports

Une présentation des vestiaires visités est faite à l'assemblée.

**h** – Situation chez Marine Harvest

Les élus sont solidaires des salariés. Ils ont participé à l'achat de produits alimentaires.

**L'ordre du jour étant épuisé**, la séance est levée à 22 h 06.